

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du Conseil en session ordinaire. Ils ont été convoqués par Monsieur le Maire le quatre mars deux mil vingt-deux. La séance a été présidée par Monsieur le Maire.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. François OUVRARD, Maire ;
- Mmes et MM. Véronique BARBIER, Arnaud LOISON, Fabienne BARDON (jusqu'à 21h10), Jean-Pierre DELSOL (à partir de 19h16), Marielle NOBLET-BOUGOUIN, Alain GANDEMER, Laurence HERVEZ, Adjoint ;
- Mmes et MM. Paul SEZESTRE, Dominique THIBAUD, Patrick GIRARD, Annie ROUET, Laurent DEBARE, Christophe RICHARD, Patricia SORIN, Didier DAVAL, Laurent DENIS (à partir de 19h07), Hélène LAUNAY, Anne BOULBENNEC-BAUDET, Claudine LE PISSART, Sarah GINET (à partir de 19h48), Adeline LEYZOUR (à partir de 19h11), Sophie COLLOBER (à partir de 19h10), Nadège HAMEILLON (à partir de 19h10), conseillers municipaux.

### ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme Fabienne BARDON, pouvoir à Mme Laurence HERVEZ (à partir de 21h10),
- M. Jean-Pierre DELSOL (jusqu'à 19h16),
- M. Sébastien POURIAS, pouvoir à M. Arnaud LOISON,
- M. Philippe BAGUELIN, pouvoir à M. Paul SEZESTRE,
- Mme Sylvie MARIN,
- M. Laurent DENIS (jusqu'à 19h07),
- M. Roland GAUTIER, pouvoir à Mme Véronique BARBIER,
- M. Serge DRÉAN,
- Mme Sarah GINET (jusqu'à 19h48),
- Mme Adeline LEYZOUR (jusqu'à 19h11),
- Mme Sophie COLLOBER (jusqu'à 19h10),
- Mme Nadège HAMEILLON (jusqu'à 19h10).

SECRÉTAIRE : M. Alain GANDEMER

ASSISTANTS : M. Emmanuel PRUSKER, Directeur général des services.  
Mme Charline TESSIER, Assistante de direction.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h01, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire indique qu'il enlève deux points à l'ordre du jour :

- 3.4 : Convention de mise à disposition d'un terrain à proximité du plan d'eau pour l'exploitation d'une activité de loisirs ;
- 6.3 : Portage foncier du bien situé au 2 et 2 bis de la rue du Perray.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour

## ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2022**
2. **DÉLÉGATIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 3.1. Modification du tableau des effectifs
  - 3.2. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale
  - 3.3. Demande de subvention pour la restauration de deux registres napoléoniens de plans cadastraux
  - 3.5. Convention de soutien au Grandchamp'Bardement
  - 3.6. Demande de subvention pour la vidéoprotection, la sécurisation scolaire et les équipements des polices municipales
4. **FINANCES**
  - 4.1. Approbation compte de gestion 2021 budget communal
  - 4.2. Approbation compte administratif 2021 budget communal
  - 4.3. Affectation du résultat 2021 au budget primitif 2022
  - 4.4. Vote des taux fiscalité 2022
  - 4.5. Modification des crédits de paiement des autorisations de programme – budget primitif 2022
  - 4.6. Budget primitif 2022 – commune
  - 4.7. Dépenses d'investissement de moins de 500 € avec liste des biens acquis en 2021
  - 4.8. Avenant n°02 à la Convention de forfait communal avec l'OGEC de Grandchamp-des-Fontaines
  - 4.9. Assujettissement à la TVA des Maisons d'Assistantes Maternelle
5. **ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE**
  - 5.1. Convention de partenariat entre la société Eco Co2 et la commune relative au programme Watty
6. **URBANISME – AMÉNAGEMENT - VOIRIE**
  - 6.1. Révision du tableau de classement de la voirie communale – intégration de voies nouvelles
  - 6.2. Cession Commune/Houis Maisonneuve – parcelle AW02 Claie des Drues
  - 6.4. Transfert de la compétence optionnelle maintenance en éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergies de Loire-Atlantique (SYDELA)
  - 6.5. Coupure éclairage de nuit sur l'ensemble de la commune
7. **INFORMATIONS**

*Monsieur Laurent DENIS arrive à 19h07.*

*Mesdames Nadège HAMEILLON et Sophie COLLOBER arrivent à 19h10.*

*Madame Adeline LEYZOUR arrive à 19h11.*

## **1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2022**

---

Monsieur le Maire présente le projet du procès-verbal du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2022.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

## **2. DÉLÉGATIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL**

---

Monsieur le Maire indique les délégations qu'il a exercées depuis le dernier Conseil.

1. Le 28 janvier 2022, décision du Maire n°02DE-2022, acceptation d'une indemnité suite au sinistre du 20 Octobre 2021 Bris de glace Tracteur Massey Ferguson :

« Le Maire de Grandchamp-des-Fontaines, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'accepter le montant de l'indemnité relative au sinistre survenu le 20 octobre 2021 pour un montant de 1 048,63 €. »

2. Le 14 janvier 2022, décision du Maire n°03DE-2022, délivrance de concession dans le cimetière :

« Le Maire de Grandchamp-des-Fontaines, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : la délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière, pour une durée de 30 années, pour la famille LUCAS, pour une somme de 346 €. »

3. Le 8 février 2022, décision du Maire n°04DE-2022, délivrance de concession dans le cimetière :

« Le Maire de Grandchamp-des-Fontaines, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : la délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière, pour une durée de 30 années, pour la famille CAILLAUD, pour une somme de 346 €. »

4. Le 22 février 2022, décision du Maire n°05DE-2022, adhésion à Polleniz :

« Le Maire de Grandchamp-des-Fontaines, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de renouveler l'adhésion à Polleniz pour 2022 pour un montant de 731 €. »

*Monsieur Jean-Pierre DELSOL arrive à 19h16.*

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 3.1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**SUPPRIME** les postes suivants :

Nombre	Grade	Catégorie	Filière	Temps de travail
1	Attaché territorial	A	Administrative	35,00 h
1	Assistant conservation du patrimoine principal de 2ème classe	B	Culturel	35,00 h
1	Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	A	Sociale	35,00 h
1	Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	A	Sociale	31,00 h
1	Agent de maîtrise	C	Technique	35,00 h
2	Adjoint technique	C	Technique	35,00 h
2	Technicien territorial	B	Technique	35,00 h

**CREE** le poste suivant :

Nombre	Grade	Catégorie	Filière	Temps de travail
1	Adjoint administratif	C	Administrative	35,00 h

**APPROUVE** le tableau des effectifs au 15 mars 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

#### 3.2. CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale.

### 3.3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE DEUX REGISTRES NAPOLÉONIENS DE PLANS CADASTRAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de restaurer ses deux registres napoléoniens de plans cadastraux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes financeurs pour la restauration de ses deux registres napoléoniens de plans cadastraux et notamment l'aide départementale pour la restauration des documents d'archives communales fragilisés.

### 3.5. CONVENTION DE SOUTIEN AU GRANDCHAMP-BARDEMENT

*Monsieur Arnaud LOISON précise qu'il n'exercera pas le pouvoir que lui a confié Monsieur Sébastien POURIAS, car celui-ci assure la fonction de co-président de l'association Grandchamp'Bardement.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention d'aide au développement à l'association Grandchamp'Bardement et son avenant n°01 annexés à la présente délibération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'aide au développement à l'association Grandchamp'Bardement, l'avenant n°1 et les avenants annuels ultérieurs.

### 3.6. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDÉOPROTECTION, LA SÉCURISATION SCOLAIRE ET LES ÉQUIPEMENTS DES POLICES MUNICIPALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**PRÉCISE** que des dépenses d'acquisition de matériel de vidéoprotection, de sécurisation périmétrique et volumétrique de trois groupes scolaires publics communaux et d'équipement de la police municipale sont prévues au projet de budget primitif 2022 de la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes financeurs concernant les dépenses mentionnées à l'alinéa précédent, notamment auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre du FIPDR 2022 et auprès de la Région dans le cadre du Fonds régional de soutien à l'équipement des polices municipales et de vidéoprotection.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants aux travaux de sécurisation.

## 4. FINANCES

### 4.1. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNAL

Madame Sarah GINET arrive à 19h48.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public pour la commune, annexé à la présente délibération et résumé dans le tableau suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2020)	Part affectée à l'investissement (2021)	Résultat de l'exercice (2021)	Résultat de clôture (2021)
Fonctionnement + solde Lotissement	901 837.16 € 461 784.81 €	1 000 000 €	685 325.33 €	1 048 947.30 €
Investissement	932 584.97 €		- 398 451.44 €	534 133.53 €
TOTAL	2 296 206.94 €	1 000 000 €	286 873.89 €	1 583 080.83 €

### 4.2. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget communal norme M14, annexé à la présente délibération et résumé dans le tableau suivant :

	Vote Budget 2021	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat
Fonctionnement	6 827 000	6 268 195.75	6 953 521.08	685 325.33
Investissement	5 552 000	4 096 680.39 RAR 274 733.69	3 698 228.95 RAR 51 764.00 Résultat 2021	- 398 451.44  286 873.89

Résultat Fonct. 2020	Affecté	en Inv. Au 1068	1 000 000 Résultat Invest 2020	363 621.97 932 584.97
----------------------	---------	-----------------	--------------------------------------	--------------------------

Résultat Fonctionnement clôture	1 048 947.30
Résultat Investissement clôture	534 133.53
Résultat de clôture 2021	1 583 080.83

**APPROUVE** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pendant l'exercice budgétaire de l'année 2021, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

#### 4.3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement au R-1068 pour un montant de 698 947.30 €.

#### 4.4. VOTE DES TAUX FISCALITÉ 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VOTE** les taux d'imposition pour 2022 :

- taxe sur le foncier bâti + 2 % 36,92 % ;
- taxe sur le foncier non bâti 50,92 %.

**VOTE** le produit attendu des contributions directes : 3 455 300 €.

#### 4.5. MODIFICATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ADOpte** les autorisations de programme et crédits de paiement figurant dans le tableau ci-dessous :

INTITULE	APCP votée	APCP actualisée	2019	2020	2021	2022	2023	2024
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision Crédits	Prévision Crédits	Prévision Crédits
AP 2019-01 Salle de Sports	1 945 237 €	1 936 628 €	295 104 €	1 564 893 €	74 631 €	2 000 €		
AP 2019-02 Groupe Maternel	3 301 181 €	3 275 399 €	182 812 €	1 153 789 €	1 616 798 €	322 000 €		
AP2019-03 Cimetière	657 776 €	622 946 €		7 776 €	15 170 €	70 000 €	530 000 €	
AP 2021-01 Restaurant Futaie	850 000 €	898 779 €			38 779 €	400 000 €	400 000 €	60 000 €
AP 2021-02 Voirie (PAVC-Chemins)	1 458 000 €	1 290 165 €			358 365 €	331 800 €	300 000 €	300 000 €
AP 2021-03 Liaisons douces Curette Bon Bézier	662 198 €	354 513 €			30 513 €	324 000 €		
AP2021-04 Aménagement villages*	250 000 €	250 261 €			261 €	100 000 €	150 000 €	
AP2022-01 Extension SAJ	204 000 €					50 000 €	154 000 €	
AP 2022-02 Liaisons douces études	13 000 €					13 000 €		

VENTILATION DES RECETTES									
INTITULE	APCP votée	APCP actualisée	2019	2020	2021	2022	TOTAL réalisé	FCTVA	Auto-financement
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision Crédits			
AP 2019-01 Salle de Sports	1 945 237 €	1 936 628 €	638 250 €	164 250 €	50 000 €		852 500 €	317 356 €	766 772 €
AP 2019-02 Groupe Maternel	3 301 181 €	3 275 399 €	1 400 000 €	90 373 €	1 121 548 €		2 611 920 €	537 296 €	126 182 €
AP2019-03 Cimetière	657 776 €	622 946 €					- €		622 946 €
AP 2021-01 Restaurant Futaie	850 000 €	898 779 €				385 747 €	385 747 €	137 593 €	375 439 €
AP 2021-02 Voirie (PAVC-Chemins)	1 458 000 €	1 290 165 €					- €	211 638.66 €	1 078 526 €
AP 2021-03 Liaisons douces Bon Bézier Curette	662 198 €	354 513 €				80 350 €	80 350 €	58 154 €	216 009 €
AP2021-04 Aménagement villages*	250 000 €	250 261 €					- €	41 053 €	209 208 €
AP2022-01 Extension SAJ	204 000 €							33 464 €	170 536 €
AP 2022-02 Liaisons douces études	13 000 €								13 000 €

\* Du brossais sur 3 années.

**DIT** que les crédits de paiement 2022 seront inscrits dans le budget primitif 2022 de la commune.

#### 4.6. BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VOTE** par chapitre le budget primitif de l'exercice 2022 de la commune qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 7 259 000 € ;
- en section d'investissement à 4 370 000 €.

#### 4.7. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE MOINS DE 500 € AVEC LISTE DES BIENS ACQUIS EN 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** l'acquisition de matériel, mobilier, outillage, accessoires formant un ensemble d'équipements dont le prix unitaire est inférieur à 500€ en section d'investissement du budget 2022. Ces biens seront amortis sur une durée d'un an.

**VALIDE** la liste des biens dont le prix unitaire est inférieur à 500 € acquis au cours de l'exercice 2021.

#### 4.8. AVENANT N°03 À LA CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL AVEC L'OGEC DE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VOTE** le forfait communal, au titre de l'année 2022, dans le cadre de la convention avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) :

- d'un montant de 1 198.32 € par élève maternel
- d'un montant de 452.86 € par élève élémentaire.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant à ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

#### 4.9. ASSUJETTISSEMENT À LA TVA DES MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du local sis 2 Avenue du Général de Gaulle destiné à accueillir une Maison d'Assistants Maternelles.

### 5. ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

---

#### 5.1. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ ÉCO CO2 ET LA COMMUNE RELATIVE AU PROGRAMME WATTY

*Madame Hélène LAUNAY ne prend pas part au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le contenu de la convention de partenariat entre la Commune et Eco CO2 relative au programme Watty 2021-2022 et 2022-2023 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

**DIT** que les crédits correspondant au reste à charge de la Commune, soit 1200 €, seront inscrits aux budgets primitifs 2022 et 2023.

## 6. URBANISME – AMÉNAGEMENT - VOIRIE

---

### 6.1. RÉVISION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE – INTÉGRATION DE VOIES NOUVELLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à classer l'impasse de la Borderie dans le tableau de la voirie communale ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à changer l'affectation du chemin du Jeu de Quilles en route du Jeu de Quilles ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire au tableau de la voirie communale la surface du parking de l'école Hyppolite Monnier ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire au tableau de classement de la voirie communale les pistes cyclables reliant la rue des Cent Sillons au village du Brossais et la route de Bellevue au parking de la salle des Chênes ;

**APPROUVE** le nouveau tableau de classement de la voirie communale dont le linéaire s'établit à 128 320 mètres linéaires de voies publiques dont 63 064 ml à caractère de rues, 65 256 ml à caractère de chemin et 16 180 m<sup>2</sup> de parkings et stationnements ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau tableau de classement de la voirie communale ;

**DIT** que ce tableau sera actualisé en fonction des créations de voies, des classements de chemins ruraux en voies communales et des déclassements de voies communales en chemins ruraux.

### 6.2. CESSIION COMMUNE/HOUIS MAISONNEUVE – PARCELLE AW02 CLAIE DES DRUES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de la parcelle communale AW 0002 au prix de 1,5€/m<sup>2</sup> ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la cession.

## 6.4. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE MAINTENANCE EN ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LOIRE-ATLANTIQUE (SYDELA)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**OPTE** pour le niveau de maintenance : Niveau 1 curatif,

**PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget de la Commune

**DÉCIDE** que ce transfert prendra effet à compter du 1er juin 2022, étant précisé que ce transfert ne pourra intervenir que le mois suivant la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 6.5. COUPURE ÉCLAIRAGE DE NUIT SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de coupure de l'éclairage public de nuit sur le territoire de la Commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre le ou les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les plages horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et l'adaptation de la signalisation.

## 7. INFORMATIONS

---

### 7.1. DATES

- Lundi 4 avril à 18 h : Commission Éducation, enfance et jeunesse ;
- Mardi 5 avril à 20 h : Commission Finances ;
- Mercredi 6 avril à 20 h : Plénière ;
- Dimanche 10 avril : Élection présidentielle 1<sup>er</sup> tour ;
- Jeudi 21 avril à 19 h : Commission Communication, animation territoriale ;
- Dimanche 24 avril : Élection présidentielle 2<sup>ème</sup> tour ;
- Mardi 26 avril à 20 h : Commission Finances et Enfance ;
- Jeudi 28 avril à 19 h : Commission Aménagement, voirie et urbanisme ;
- Mardi 3 mai à 20 h : Plénière ;
- Mardi 17 mai à 20 h : Conseil municipal.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 22h05.

Alain GANDEMER  
Le secrétaire de séance

